

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 décembre 1978

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LE PRIX DE LA DINDE ET L'OFFRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire importante et urgente à guère plus d'une semaine de la Noël.

Dans une publication du ministère de l'Agriculture datant du 28 novembre et traitant des perspectives alimentaires on peut lire sous la rubrique «volailles» la déclaration suivante:

L'offre en dindons sera insuffisante pour Noël de sorte que les prix de vente seront beaucoup plus élevés que l'année dernière.

Étant donné cet état de choses, je propose aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement:

Que la Chambre demande au ministre de l'Agriculture de présenter des excuses à son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, qu'il a mis mal à l'aise à la Chambre et à qui il a causé du tort, et qu'il présente également des excuses aux consommateurs canadiens qui sont contraints de payer leurs dindes beaucoup plus cher, parce que le ministre a refusé de tenir compte des conseils de son ministère.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LES PRÊTS À UN TAUX D'INTÉRÊT RAISONNABLE POUR LES AGRICULTEURS ET LES CHEFS DES PETITES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion au sujet d'une affaire importante et urgente.

Puisqu'il est d'une nécessité vitale pour qui veut lancer ou agrandir une exploitation agricole ou une entreprise industrielle de pouvoir emprunter à un taux d'intérêt raisonnable, je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott):

Que la Chambre demande au ministre des Finances d'accorder des prêts à des taux raisonnables aux jeunes chefs d'entreprise qui souhaitent lancer une exploitation commerciale ou agricole ou aux chefs des petites entreprises de ces mêmes domaines qui souhaitent donner de l'expansion à leur exploitation.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

LA PRÉSUMÉE OBSERVATION DU PREMIER MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre, notant que le premier ministre a déclaré hier qu'il était non seulement le meilleur homme de son parti mais du Canada tout entier . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai rien dit de tel. Je le pense peut-être, mais je ne l'ai jamais dit.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Trudeau) vient de confirmer mes dires. Ma motion continue ainsi:

. . . y voit la preuve qu'il a succombé au vice de l'arrogance outrancière et que, même après onze ans passés sous les feux de la rampe, il n'est pas encore capable de distinguer la forme du contenu, et par conséquent, qu'elle lui ordonne de rentrer immédiatement dans son trou.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

AIR CANADA

LA NOMINATION DE L'HONORABLE BRYCE MACKASEY À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente découlant elle aussi de la conférence de presse du premier ministre (M. Trudeau) hier.

Vu la nomination incroyable de Bryce Mackasey à la présidence du conseil d'Air Canada, la ligne aérienne de la population canadienne et son vaisseau commandant à l'étranger, dont l'exploitation a tout récemment réalisé des bénéfices, je propose, appuyé par le député d'Egmont (M. MacDonald):